

PUBLIÉ LE 01/02/2024 - MIS À JOUR LE 05/12/2024

L’ANSM publie son index d’égalité professionnelle 2022

VIE DE L’AGENCE - PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Dans le cadre du plan d’action global au sein de la fonction publique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l’ANSM, en tant qu’établissement public de plus de 50 agents, publie son index d’égalité femmes-hommes. L’Agence se félicite d’obtenir le score de 94/100. Le résultat global de l’Agence est supérieur au minimum attendu de 75/100.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur pour l’ANSM. Elle favorise la promotion d’un environnement de travail inclusif et s'inscrit dans le cadre de notre politique globale de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes a fait l’objet d’un plan d’action global au sein des 3 versants de la fonction publique. La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l’accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique introduit l’obligation de publication d’un index annuel relatif aux écarts de rémunération.

L'index se présente sous la forme d’un score sur 100 points. Il est un moyen d’évaluer le niveau d’égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. Il est obligatoire pour tous les départements ministériels et les établissements publics de plus de 50 agents et doit être rendu public le 30 septembre de chaque année. Dans le secteur privé, cette obligation existe depuis le 1er mars 2020.

Les modalités de calcul de notre index reprennent celles de laDGAFP. L’index fonction publique porte sur ces trois éléments :

- Rémunération annuelle moyenne brute des fonctionnaires ;
- Rémunération annuelle moyenne brute des contractuels ;
- 10 plus hautes rémunérations de l’établissement.

Index égalité pour l'ANSM année 2022	Score maximal pondéré (en points)	Score de l'ANSM pondéré (en points)
Egalité de rémunération pour les fonctionnaires	6	5,85
Egalité de rémunération pour les contractuels	74	72,15
Dix plus hautes rémunérations	20	16
Total	100	94

L’index 2023 sera publié en septembre prochain.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 05/12/2024

L’ANSM publie son index d’égalité professionnelle 2023

VIE DE L’AGENCE
PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Pour en savoir plus

Légifrance – loi 2023-623 du 19 juillet 2023
Légifrance – décret 2023-1136 du 5 décembre 2023